



Formation professionnalisante visant à développer les compétences locales en termes d'exploitation forestière

Enjeu A - Mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts

Résumé de l'action : Une formation professionnalisante (CAPA « Ouvrier forestier ») est mise en place pour répondre localement à un manque de compétences et de main d'œuvre en termes d'exploitation forestière et favoriser le retour à l'emploi de personnes vivant principalement sur le territoire.

Maître d'ouvrage : Pôle emploi

Maître(s) d'œuvre : CFPPA de Rivesaltes

Partenaires techniques : CRPF et IML

Partenaires financiers : -

Budget total de l'action : 145 000

Période de réalisation : 2016/2017 (durée de 8 mois)



Financement de l'action



Contexte et objectifs

En termes de contexte, il a été identifié sur le territoire un potentiel relatif à l'exploitation de la ressource forestière, en lien notamment avec le développement de l'usage de bois énergie. Il est apparu également nécessaire de structurer la filière bois à partir de l'exploitation forestière et donc de développer des compétences professionnelles locales en termes de bucheronnage et de débardage.

Ainsi, une formation certifiante - CAPA « Ouvrier forestier » - a été mise en place sur le territoire en l'adaptant au regard des besoins identifiés par Pôle emploi, le CFPPA de Rivesaltes en tant qu'organisme de formation (maître d'œuvre), et les différents partenaires techniques.

Méthodologie et déroulement

La formation s'est déroulée sur 8 mois du 6 juin 2016 au 20 janvier 2017 avec 805 heures en centre de formation et 245 heures en entreprises. Les principaux contenus de la formation sont les suivants: économie forestière, biologie et écologie, techniques forestières, utilisation et entretien du matériel forestier, matières générales et techniques de recherche d'emploi.

Un bilan en fin de formation a été réalisé avec les encadrants, les partenaires et les stagiaires afin d'échanger sur leur projet professionnel ainsi que sur les pistes d'amélioration d'une telle formation.

Résultats obtenus et impacts sur le territoire

Sur le nombre de stagiaires ayant bénéficié en tout ou partie de la formation (11 au total), 3 d'entre eux sont en cours d'installation ou ont créé leur entreprise, 2 poursuivent des formations pour compléter leurs compétences dans le domaine, 2 sont partis en cours de formation pour reprendre un emploi et 4 ont abandonné en raison des conditions difficiles liées au métier de bûcheron.

Au total, ce sont 5 entreprises d'exploitation forestière du département des Pyrénées-Orientales qui ont accepté d'accueillir et d'accompagner les stagiaires pendant leur période de stage. Cela a permis aux stagiaires de travailler sur le territoire et de commencer à se créer un réseau professionnel local.

Lors de l'évaluation de la formation avec les stagiaires, cette action a reçu un bilan positif avec des pistes d'améliorations. En termes d'impact sur le territoire, il est encore tôt pour évaluer le taux de retour à l'emploi mais cette action répond à un besoin souligné de nouveau par les acteurs locaux.



Clés de réussite et limites

Les clés de réussite sont les suivantes :

- Action innovante sur le territoire
- Réactivité pour répondre à un besoin identifié dans le cadre de travaux externes
- Implication des organismes de formation et du réseau des professionnels forestiers

En termes de limites, deux points principaux ont été identifiés : d'une part, la formation CAPA ne permet pas aux stagiaires de s'installer à leur propre compte, et d'autre part, à cause des conditions physiques difficiles liées au métier, il est nécessaire de sécuriser le recrutement en amont par une période d'immersion en entreprise.

Perspectives de l'action

En termes de perspectives, il s'agit de continuer à rechercher l'adéquation avec les besoins réels du territoire et les opportunités de création d'emplois sur la filière forestière et d'essayer de mettre en place les formations adaptées. Ainsi, il est prévu d'une part de reconduire l'action sur 2017/2018 sous forme de module professionnalisant afin d'exercer en tant que salarié. Ceux souhaitant s'installer à leur compte pourront ensuite compléter leur formation par un BPA. D'autre part, un bilan sera réalisé par Pôle Emploi pour évaluer la pertinence et étudier l'intérêt d'inscrire ces formations dans la durée, via le Plan Régional de Développement de la Formation.

Pour en savoir plus : Pôle emploi de Céret - Responsable de formation
Adresse : 6 rue Barbet - 66400 Céret / Mail : ape.66720@pole-emploi.fr